

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du Comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, BROUCARET, MATON

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 10 - CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ET FINANCIER POUR L'ACADEMIE D'ORCHESTRE 2022

M..... présente le rapport suivant :

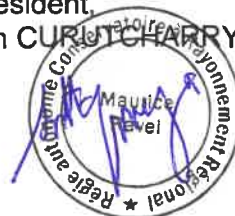
Mes chers Collègues,

Le CRD de Pau, le CRD de Tarbes Lourdes Pyrénées, le CRD des Landes, le CRD d'Agen et le CRR Maurice Ravel Pays Basque s'associent pour organiser durant les vacances de Toussaint une Académie d'orchestre symphonique pour les grands élèves de nos établissements.

L'organisation de cette académie, pour cette édition 2022, est pilotée par le CRR Maurice Ravel Pays Basque.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Elle aura lieu du 30 octobre au 5 novembre 2022 au château de Libarrenx (64) et se conclura par 2 concerts, le 4 novembre à Ordiarp et le 5 novembre à Bayonne.

La participation des familles pour l'académie est comprise entre 100 et 250 euros en fonction du quotient familial et de 300 euros pour les élèves extérieurs aux établissements.

Il est demandé au Conseil d'Administration après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec les 4 autres conservatoires du réseau sud aquitain annexée au présent rapport.

DONT ACTE